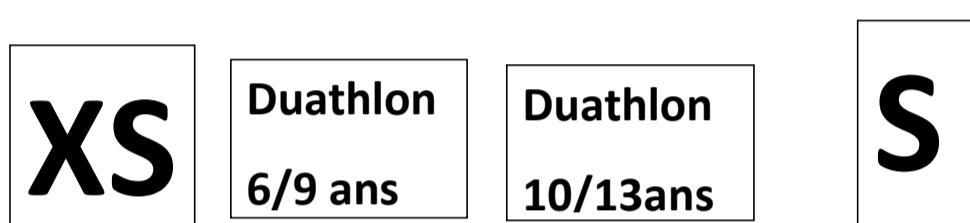


TRIATHLON

DES TROIS FONTAINES VILLEFAGNAN

Horaires



Ouverture du parc :

8 h30

9 h45

11 h

12 h45

9 h15

10 h30

11 h15

13 h30

Départ Natation :

9h30

10h45

11h30

14h00

Remise des prix : 13 h et 16h

Règlement

Selon la réglementation général F.F.TRI.

Conditions d'accès

→ Être licencié FFTRI compétition, obligation de présenter la licence ou une pièce d'identité lors du retrait du dossard.

→ Souscrire un Pass compétition pour les non licenciés lors de l'inscription, et remplir le formulaire info santé pour les majeurs, le questionnaire de santé et une autorisation parentale pour les mineurs.

A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing de la course sur le site.

- Combinaison isotherme obligatoire si eau <= a 16 °
- Le port du casque cycliste a coque rigide est obligatoire. Respect du code de la route
- L'écartement obligatoire entre deux cyclistes est de <<7 m avant et arrière, 3 m latéralement
- Pas de drafting, pas d'abri, tous les vélos autorisés, sauf les vélos assistance électrique et électrique.
- Aucun accompagnement ou aide extérieure ne sont autorisé, dans le parc à vélo les déplacements se font à pied.
- "Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, celui-ci devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées."
- **Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention d'un Pass Compétition est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du Pass nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois"**

Assurance

- - L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.
- - L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.
- - L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Droit à l'image

- - De par leur participation aux épreuves du Triathlon des trois fontaines, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître sous quelque forme que ce soit en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.
- - De par leur participation aux épreuves du Triathlon des trois fontaines chaque concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser l'adresse email donnée lors de l'inscription et accepte de recevoir des newsletters

▪ Identification des concurrents

- L'organisation fournira aux athlètes un pack d'inscription comprenant notamment :
- ➔ 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée ... €).
- ➔ 1 dossard pour le cyclisme et la course à pied.
- Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course ainsi que son bonnet de natation dans un souci « d'éco-responsabilité ».
- ➔ 1 étiquette de selle

▪ Sécurité des épreuves

- - Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.
- - Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter

secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

- - L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.
- - L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans l'aire de transition.

■ **Aire de Transition**

- - Seuls les triathlètes, l'organisation, les arbitres et les personnes accréditées sont autorisés à entrer et circuler dans l'aire de transition.
- - Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. (serviette au sol acceptée)
- - Une tente de consigne est mise à disposition des triathlètes pour entreposer les sacs personnels. Commenté [SP1]: Si elle est prévue, l'indiquer
- - Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit.
- - Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).
- - Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.
- - Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.
- - Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, et au retour, descendre du vélo avant la ligne marquée au sol pour rentrer dans le parc à vélo.

■ **Natation**

- - Le port du bonnet de bain est obligatoire d'après la réglementation de la FFTRI 2025. Il convient de porter celui de l'organisation dès lors qu'il est fourni, mais dans le cas contraire, vous devez porter votre propre bonnet de bain.
- - Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.
- - Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est supérieure ou égale à 12°C et inférieure ou égale à 16°C, et interdit si la température est supérieure à 24,5°C.
- - Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.
- - Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température < 12 °) elle serait remplacée par une course à pied.

■ **Attention barrières horaires :**

Commenté [SP2]: Si vous envisagez des barrières horaires, l'indiquer obligatoirement dans votre règlement

■ **Cyclisme**

- - les concurrents doivent utiliser un cycle uniquement mu par sa force musculaire.
- - Toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles, etc.) doivent être protégées.
- - Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- - Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.
- - Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.
- - Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule à moteur.

■ **Attention barrières horaires :**

■ Choix de l'organisation (indiquez) :

- ↗ Épreuve avec abri aspiration interdit
- - Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.
- - L'abri aspiration (drafting) est interdit
- ↗ Épreuve avec abri aspiration autorisé
- - Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
- - Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum (roue avec frein à disque) à l'exception des

Commenté [SP3]: Si vous envisagez des barrières horaires, l'indiquer obligatoirement dans votre règlement

roues homologuées par l'UCI, ou 16 rayons minimum pour les roues avec freins à mâchoires.

- - Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.
 - → Épreuve Jeunes (Jeunes 6-9, 8-11, 10-13 et 12-18)
 - Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.

■ *Course à Pied*

- - Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.
 - - Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
 - - Des points de contrôle seront mis en place sur la boucle pour vérifier que les concurrents font bien le parcours prévu et le bon nombre de boucle.
 - - La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, les bretelles doivent être gardées sur les épaules si l'on porte une tri fonction. À 200m de l'arrivée, la tri-fonction devra être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.
 - - Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, ni assistance ou accompagnement
 - - Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.
 -
 -
 -
 -
 - La remise des dossards est faite sur présentation de la Licence 2024 .2025et d'une pièce d'identité

- La remise des dossards est faite sur présentation de la Licence 2024 .2025et d'une pièce d'identité

- La décision d'un arbitre est sans appel, ect...

- Les organisateurs sont couverts pour les risques Responsabilité Civile

- L'organisateur décline toutes responsabilités:

- *En cas de perte, détérioration ou vol de matériel, à l'extérieur et a l'intérieur du parc a vélo.

- *En cas d'accident ou défaillance suite à un mauvais état de santé.

- En cas d'accident provoqué par le non-respect :

- Du code de la route

▪ Des services de gendarmerie

- Des consignes des signaleurs

■ L'organisation se rés

- Dans le but de promouvoir le

■ Le chronométrage sera réalisé

5. Toute puce électronique perdue sera facturée 20 €

Vainqueurs de l'épreuve les 5 premiers

- Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement de la FFR et de la course

- M'y soumettre et courir dans le meilleur esprit de sportivité.

- Respecter le règlement sanitaire .

■ *Sanctions*

- - Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.
- - Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :
 - ↗ Averti : verbalement
 - ↗ Sanctionné : demande de remise en conformité par **carton jaune** ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un **carton bleu** ; disqualification par un **carton rouge**.

Temps de pénalité (carton bleu)	
XXS, S M	1'
M	2'
L et +	5'

Commenté [SP4]: En fonction des formats proposés, indiquez le temps de pénalité

- - Les décisions des arbitres sont sans appel.

Emmanuel Rubbens

